



« Andernos parfait son image de ville authentique, sincère et active. »

Madame, Monsieur,

La saison estivale s'est déroulée de manière très satisfaisante dans notre ville.

Andernos a su organiser, accueillir, mobiliser les énergies autour de ses atouts naturels. Les nombreuses manifestations, municipales comme associatives, ont contribué pleinement, en complémentarité, à cette réussite.

Andernos parfait son image de ville authentique, sincère et active. **Andernos plaît. Et c'est une bonne chose pour tous, ceux qui y résident, ceux qui y séjournent.**

Pour sa part, **l'équipe municipale est plus que jamais au travail, totalement investie dans son action pour la cité,** avec désormais l'obligation de la prise en compte de la montée en puissance de l'Intercommunalité, imposée par la Loi, avec les transferts de compétences qui en résultent, menés à grand train. Nous reviendrons sur ces importants aspects lors d'un prochain rendez-vous.

Puis-je me permettre, aujourd'hui, de vous parler essentiellement des travaux entrepris récemment dans notre commune, et de ceux qui vont suivre ?

Au cours de ces derniers mois, de multiples chantiers ont été mis en œuvre :

- la réfection totale du Boulevard Daniel-Digneaux
- un programme de rénovation pluriannuel de la voirie et des trottoirs
- la mise en conformité du réseau d'eau potable, qui souffrait d'un très grand retard d'intervention,
- la mise en place de mobilier urbain, de jeux, de bancs, de parkings à vélos, d'aggrès de fitness...
- la création d'un parvis-amphithéâtre devant l'Office de tourisme
- l'amélioration ou la création de voies douces pour les cycles et les piétons
- actuellement, l'aménagement de la place du 8 mai devant le port ostréicole, dans un souci de respect du site et d'organisation de la circulation et des stationnements.
- prochainement, la création d'un giratoire Boulevard du Page, pour réduire la vitesse d'une part, et permettre les sorties plus aisées des habitants des lotissements avoisinants d'autre part.

Par ailleurs, sur nos sollicitations soutenues, **une bretelle d'accès permettant aux conducteurs venant d'Andernos de rejoindre la D106 en direction de Bordeaux,** sans

emprunter le rond-point actuel, se réalisera en 2017 avec le concours du Conseil Départemental et celui de la COBAN ; **cet aménagement sera complété par un Pôle multimodal** (bus, covoiturage, auto, moto, vélo) en lieu et place de l'ancienne casse automobile.

L'ensemble de ces travaux aura été réalisé dans un temps très court, ainsi que nous l'avions souhaité.

D'autres travaux sont à l'étude, tant en entretien qu'en extension ou création d'équipements (bâtiments, ports, éclairage, installations sportives). Tout ne peut se faire en même temps et chacun le comprend.

Vous le savez, à l'instar de nombreuses villes du territoire, nous avons choisi en 2016 d'augmenter la fiscalité communale. **Cet effort à partager était indispensable et je vous suis reconnaissant d'en avoir compris les diverses raisons.** Vous trouverez en page intérieure les éléments utiles à la bonne compréhension de l'augmentation de la part communale, à partir d'une feuille d'imposition choisie dans la moyenne.

Au niveau des projets attendus, l'aménagement et la restructuration, notamment de la place du 14 juillet, du marché municipal, et de la rue du 11 novembre, font l'objet d'études approfondies, utiles, indispensables eu égard aux enjeux commerciaux, environnementaux, et sociaux, inhérents à l'emplacement. La tribune du stade Jean-Marcel Despaigne sera démolie de manière imminente, pour préparer l'implantation du nouveau cinéma.

Enfin, **le PLU sera prochainement soumis à enquête publique.** Celui-ci est vertueux, respectueux de notre patrimoine commun. Chacun pourra s'exprimer à propos de ce document. A ce sujet, depuis le mois de mars 2016, une étude d'impact a été lancée sur le secteur du Communal, ou Matoucat, afin de cerner au mieux les caractéristiques du lieu. **Notre volonté est de parvenir à y loger à prix raisonnable des Andernosiens à revenus modérés.** A l'issue des conclusions de cette étude, chacune et chacun, après concertation, en conscience citoyenne, devra prendre ses responsabilités, et il est à espérer qu'une démarche positive de tous les acteurs du dialogue conduira à un aboutissement maîtrisé, et à la possibilité d'un programme exemplaire, mettant un terme à quinze années d'échec sur cet espace.

Madame, Monsieur,

Andernos est en marche ! Les Andernosiens sont dans l'action !

Jean-Yves Rosazza
Maire d'Andernos-les-Bains



Saison estivale 2016 : une affluence record

Avec une augmentation de la fréquentation de 19 %, l'Office du tourisme vient d'enregistrer une hausse record pour la saison estivale 2016. **22 173 visiteurs** ont été accueillis par l'équipe de l'Office du tourisme, mobilisée cette année en continu de 9h à 19h, 7/7 jours. Ces excellents résultats sont partagés par les hébergeurs d'Andernos avec un taux de remplissage allant jusqu'à 93 % ; nombreux sont les socioprofessionnels andernosiens qui font état d'une augmentation notable de leur chiffre d'affaires. Concomitamment, les socioprofessionnels du Bassin d'Arcachon affiche 98 % de taux de satisfaction, soit le plus haut taux de la Gironde* pour les acteurs économiques du tourisme ! L'ensemble des activités dédiées aux familles (ALSH, Cap 33, Aventure Andernos, ateliers, visites, etc.) ont également connu une progression très conséquente.

Les raisons de ce succès

Une météo particulièrement chaude et ensoleillée, une conjoncture internationale incitant les français à rester sur le territoire national, ont sans doute contribué à ces résultats mais pas seulement. La mobilisation des services municipaux pour une offre repensée et adaptée aux attentes des différents publics, une organisation optimisée des équipes, une programmation culturelle renouvelée, composée de concerts festifs et qualitatifs, de spectacles originaux, ont été déterminantes (18 000 festivaliers sur Andernos Jazz Festival, + 40 % de visiteurs aux expositions de la Maison Louis David, etc...).

*Source : Agence du Développement Touristique de la Gironde.



CINÉMA

Le permis est déposé

Le permis de construire a été déposé le 14 septembre dernier. Après les incontournables délais d'instruction, la construction pourra commencer en milieu d'année prochaine. En attendant, la tribune du stade sera démolie mi-novembre, premier acte du chantier de cet équipement culturel attendu.

Le Très Haut Débit (THD) pour le Nord Bassin, un projet majeur porté par la COBAN



Sur les 10 prochaines années, la COBAN va investir 50 millions d'euros pour installer la fibre optique. Ce chantier majeur est porté par la commission Aménagement du territoire, sous l'égide du Maire d'Andernos, Président de la commission.

Le THD est avant tout une opportunité pour permettre à notre territoire d'être dans son temps, de se moderniser, d'être performant. C'est le moyen de répondre aux exigences dans le cadre des échanges économiques du 21^{ème} siècle pour toutes les forces vives actuelles et en devenir du Nord Bassin. C'est aussi une opportunité en matière culturelle, pédagogique et sociale pour toutes les générations.

Le THD pour qui et pourquoi ?

- **Les entreprises** implantées sur notre territoire afin de se développer et de bénéficier

de la même qualité d'équipement que les entreprises des grandes métropoles.

- **Les étudiants** pour étudier et accéder à toutes les formes de savoir.
- **Les enfants scolarisés**, équipés désormais d'outils connectés dans les écoles (tablettes, ordinateurs, tableaux numériques), pour apprendre à maîtriser et profiter des savoirs en ligne.
- **Les services publics** (urbanisme, état civil, finances, etc.) puisque la dématérialisation des actes administratifs est désormais programmée par l'Etat.
- **L'ensemble des habitants** pour naviguer sur la toile, avec fluidité et rapidité.

Augmentation des Taxes locales : quelle est la part communale ?

L'exemple d'un foyer fiscal placé dans la moyenne

Département : 33 GIRONDE Commune : 005 A ANDERNOS-LES-BAINS

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Taux 2015	13,98 %	1,14 %	0,474 %	16,02 %		14,64 %		
Taux 2016	14,78 %	1,10 %	0,711 %	17,46 %		14,64 %		
Adresse								
Base	3210	3210	3210	3210		3210		
Cotisation	474	35	23	560		470		1562
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisations 2015	444	36	15	509		465		
2016	474	35	23	560		470		
Variation en % ④	+6,76 %	-2,78 %	+53,33 %	+10,02 %		+1,08 %		

TAXE FONCIÈRE

La variation du taux communal

La variation de la « cotisation » communale de 30 € (474 - 444 = 30) provient de l'augmentation du taux voté par le Conseil municipal (5,74 %) et de l'augmentation du taux de l'État (1 %). En l'occurrence, pour ce foyer fiscal, la part communale se répartit de la manière suivante : 26 € dû à la commune, 4 € dû à l'Etat.

Augmentation de votre taxe foncière

Le graphique montre que, pour ce foyer fiscal placé dans la moyenne, l'augmentation de la part communale représente 26 € sur une augmentation globale de 93 € (Etat, Intercommunalité, Département, Taxe Ordures Ménagères), marque d'une gestion locale raisonnée et cohérente.

Pas d'augmentation de la TEOM

À noter, la TEOM (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères) n'a pas subi l'augmentation prévue. Ceci est dû à l'action conjuguée des Maires d'Andernos-les-Bains et de Lège-Cap Ferret, qui ont obtenu que leurs communes voient cette taxe stabilisée (alors que celle-ci devait augmenter graduellement jusqu'en 2019).

TAXE D'HABITATION

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Valeur locative moyenne	4275	4275	4275			
Base nette d'imposition	4408	4494	4409			
Taux d'imposition 2016	19,3 %	0,98 %	0,879 %	0 %		
Cotisations 2016	851	44	39			934
Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2015	18,25 %	0,994 %	0,586 %			
Rappel cotisations 2015	799	44	26			
Variation en valeur	+52	0	+13			
Variation en pourcentage	+6,51 %	0 %	+50 %			

La variation du taux communal

De la même manière que la taxe foncière, pour ce foyer fiscal, l'augmentation de la cotisation communale s'élève à 52 € répartie comme suit : 43 € dû à la commune, 9 € dû à l'État. À noter, à cela s'ajoute 13 € correspondant à l'augmentation de l'Intercommunalité (COBAN).

* les montants ont été arrondis à l'euro près.

Tout nouveau, «Votre mairie en ligne» sur le site internet de la Ville

Dans le cadre de la simplification de la relation entre l'administration et les citoyens (loi du 12 novembre 2013), l'Etat a souhaité donner la possibilité au citoyen de saisir l'administration par voie électronique. Les collectivités territoriales sont ainsi amenées à développer un **espace dédié aux E-Services sur leur site internet**. L'objectif est de proposer au citoyen la possibilité de faire une demande, de faire une déclaration, de solliciter une information à n'importe quel moment et sans déplacement.

Cet outil vise ainsi à moderniser le fonctionnement d'une collectivité, à simplifier les démarches des usagers des services publics.

À Andernos, depuis début Septembre, un espace dédié a été mis en ligne sur le site. Appelé plateforme « GRC » (Gestion Relation Citoyen) il permet d'être en contact 7jours /7, 24H/24 avec la Mairie.

Comment ça marche ?

Il suffit de se connecter sur internet et de se rendre sur le site de la ville :

www.andernoslesbains.fr

Sur la page d'accueil, en haut de page et à droite, figure un onglet «Votre mairie en ligne». Cliquez et laissez vous guider pour **ouvrir votre compte citoyen**.

C'est rapide et gratuit. Cet espace personnel dédié vous permettra de simplifier vos démarches. Ainsi, une fois identifié(e), vous les effectuerez en quelques clics. Vous accéderez à l'historique de vos messages ou demandes et suivrez l'avancement de celles en cours.

Quel type de démarches est proposé ?

Tous les services proposent des démarches sous forme de formulaires permettant de préciser le contenu de la demande. Par exemple, vous pouvez demander un extrait d'acte d'état civil, signaler un problème de voirie, solliciter un rendez-vous avec un élu, vous renseigner sur le dépôt d'un permis de construire, ou tout simplement poser une question à chacun des services municipaux. Les E-Services se multiplieront au fur et à mesure et au fil du temps afin de s'adapter aux attentes des citoyens.



Tribune libre

Chères toutes et tous

Enfin !

Il a fallu menacer de saisir le tribunal administratif pour que le maire cède et accorde quelques lignes aux élus n'appartenant pas à la majorité.

Nous ne sommes pas des opposants. Il nous appartient toutefois de relever les erreurs de la gestion municipale actuelle : l'absence de piste cyclable le long du bd Digneaux et le rétrécissement des ponceaux ; le déménagement annoncé du centre de secours sur une commune voisine et la fermeture programmée de l'antenne de la sous-préfecture ; l'inconstructibilité, différée pour longtemps, des terrains antérieurement réservés à l'opération du Matoucat. Où vont se loger nos jeunes et les personnes à revenus modestes ? ; la vente de la propriété communale jouxtant le presbytère ; le désintérêt pour les besoins de réhabilitation de la jetée et du port du Bétey ; l'augmentation de 7 % des taux de la fiscalité locale et celle injustifiée du prix de l'eau ; les séjours de vacances très prolongés pour les gens du voyage.

Directeur de la publication :
Jean-Yves Rosazza
Rédaction : Service communication
Crédit-photos :
Mairie d'Andernos ©
Fotolia ©

Maquette :
KA2 Communication
Impression :
Sammarcelli

Dépôt légal à parution.

Hôtel de ville - BP 30
33510 Andernos-les-Bains
tél. : +33(0)5 57 76 11 00

